



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2015-125

*** * ***

Objet :

**Demande de subvention : AEP Combe Salinière
Chambre de vannes + 2 forages**

Délibération affichée le :

L'an deux mille quinze et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine (arrivée à 19h50) – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie — SANCHEZ Marie-Hélène – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno – LONGIN Thierry — DEBEAUCHE Christine – DURAND Véronique – CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie (départ à 20h00) – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie

Pouvoirs : LABEUR Martine à SERVEL Olivier - DEHAIL Francine à SOREL Joëlle - FALZON Serge à BLANES Michel - BONNET Jean-louis à SOTO Jean-François - POURTIER Jean Luc à COLOMBIER François – MATEO Amélie à SANCHEZ Marie-Hélène - LECOMTE Olivier à GOMEZ René – SUQUET Maguelonne à CONTRERAS Sylvie

Absents : MM. EDMOND-MARIETTE Gérard - DEJEAN Anne Marie

Convocation du 7 décembre 2015

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint délégué, présente aux membres de l'assemblée les travaux à réaliser dans le cadre de l'alimentation en eau potable à partir de la Combe Salinière :

- Création d'une chambre de vannes à Pioch Courbi – raccordement des canalisations venant de la Combe Salinière sur le réseau existant à Pioch Courbi
Montant des travaux = 269 447 € HT
- Création de deux forages supplémentaires qui, dès leur exploitation, remplaceront les deux forages de 2006, qui deviendront alors des forages de secours
Montant des travaux = 840 466 € HT
Soit un total de 1 109 913 € HT

Afin de mener à bien ces opérations indispensables pour la commune, il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès des collectivités susceptibles de nous aider = Etat au titre de la DETR 2016, Agence de l'Eau, Conseil Départemental 34.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **27 voix POUR (unanimité)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès des collectivités susceptibles de nous aider = Etat au titre de la DETR 2016, Agence de l'Eau, Conseil Départemental 34.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.